

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 juillet 2009

N° 2009-17

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil neuf, le 10 juillet à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Richard MASSEGLIA, Vice-Président, en l'absence de M. Jean CAMBON empêché.
Présents :	9	
Date de la convocation :	02 juillet 2009	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONSANG, GUIRBAL, LAMOLINAIRIE, LATOUR, LAVABRE, MASSEGLIA et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, CAMBON, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES, MASSAT et SAZY.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Budget 2009 - Réalisation d'un emprunt

Le Budget Primitif 2009 comporte différentes opérations d'investissement dont le financement est assuré par emprunt.

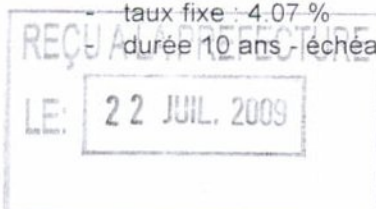
Parmi ces opérations, certaines sont en cours et nécessitent donc la mobilisation des financements correspondants.

Il s'agit à ce stade :

- de l'opération de réhabilitation du site de l'ancien incinérateur d'Auvillar : 90 000 €,
- au titre des compétences optionnelles, des acquisitions de matériel (camion BOM, bacs individuels de collecte, ...) pour la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron : 300 000 €.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

- montant : 390 000 €
- taux fixe : 4.07 %
- durée 10 ans - échéances annuelles



*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions présentées,
- décide de contracter l'emprunt suivant auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole :
 - Montant : 390 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Date 1^{ère} échéance : 30/04/2010
 - Taux fixe équivalent : 4.07 %,
- autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2009

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 22 JUIL. 2009

ET DE SA PUBLICATION LE 22 JUIL. 2009

Montauban, le 22 JUIL. 2009

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

REÇU A LA PREFECTURE

LE: 22 JUIL. 2009